

2020/AViQ/DBPH/DH/006/SAFAE010

Rue de la Rivelaine, 21
6061 CHARLEROI

Tél. : +32 (0)71 33 77 11
info@aviq.be

www.aviq.be

«LA PILERIE – MONS – ROUVEROY – GIVRY -
HARCHIES »

6590 MOMIGNIES

OBJET : Modification en cours d'agrément du service « LA PILERIE – MONS – ROUVEROY – GIVRY » 6590 MOMIGNIES

AGRÉMENT

L'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles, représentée par Madame Alice BAUDINE, Administratrice générale ;

Vu le Code décretaal wallon de l'action sociale et de la santé, Deuxième partie, Livre IV ;

Vu le Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé, Deuxième partie, Livre V, articles 1369/7 à 1369/87 ;

Considérant la demande de modification en cours d'agrément formulée le 6 juin 2019 par Madame Florence JARECKI, Directrice générale ;

Considérant que l'autorisation de prise en charge débute le 1^{er} juillet 2017, une évaluation complète devra être réalisée pour le 30 juin 2022 ;

Considérant que les conditions requises par les textes légaux susvisés sont remplies,

DECIDE :

Le service « **SPRL LA PILERIE – MONS – ROUVEROY - GIVRY** », organisé par le secteur privé, sis Rue de la Pilerie, 15 à 6590 MOMIGNIES, dépendant de la SPRL du même nom, est agréé pour héberger en **service résidentiel pour adultes** à durée indéterminée, **152** personnes en situation de handicap non bénéficiaires des prestations de l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles ;

Ces personnes sont accueillies sur les sites suivants :

- Le Cigalou** : Barrière d'Aubreux, 2 à 7120 ROUVEROY => 27 personnes en situation de handicap ;
- Cœur de la Ville** : Rue de la Triperie, 3 à 7000 MONS => 8 personnes en situation de handicap ;
- La Chrysalide** : Rue de la Halle, 20 à 7000 MONS => 26 personnes en situation de handicap ;
- Résidence Egide** : Rue Terre du Prince, 23 à 7000 MONS => 26 personnes en situation de handicap ;
- L'Azimut** : Rue Cortil Maréchal, 2 à 7041 GIVRY => 31 personnes en situation de handicap ;
- Résidence Hermione** : Rue du Calvaire, 15 à 7321 HARCHIES => 34 personnes en situation de handicap ;

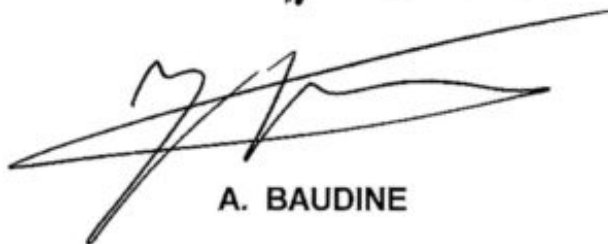
Le service « **SPRL LA PILERIE – MONS – ROUVEROY - GIVRY** », organisé par le secteur privé, sis Rue de la Pilerie, 15 à 6590 MOMIGNIES, dépendant de la SPRL du même nom, est agréé pour héberger en **formule de soutien des personnes au sein de leurs logements** à durée indéterminée, **4** personnes en situation de handicap non bénéficiaires des prestations de l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles ;

Ces personnes sont accueillies sur le site suivant :

- Rue Brûlarte, 20 à 7041 GIVRY => 4 personnes en situation de handicap ;

La décision d'agrément du 1^{er} mars 2019 est abrogée au 1^{er} février 2020.

L'Administratrice générale,



A. BAUDINE

Jean-Marie CERCIGNS
Inspecteur général

Charleroi, le 27 FEV. 2020

Votre service doit transmettre les informations nécessaires à son évaluation 4 ans ½ après la date du début de prise d'effet de la décision d'autorisation de prise en charge ; soit le 31 décembre 2021.

Le présent document reste valable jusqu'au 30 juin 2023.

Rue de la Rivelaïne, 21
6061 CHARLEROI
Tél. : +32 (0)71 33 77 11
info@aviq.be
www.aviq.be

2019/AVIQ/DBPH/DH/002/SAFAE105

«LA PILERIE – MOMIGNIES »

6590 MOMIGNIES

OBJET : « Agrément automatique » du service « La Pilerie – Momignies » 6590 MOMIGNIES

AGRÉMENT

L'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles, représentée par Madame Alice BAUDINE, Administratrice générale ;

Vu le Code décretaal wallon de l'action sociale et de la santé, Deuxième partie, Livre IV ;

Vu le Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé, Deuxième partie, Livre V, articles 1369/7 à 1369/87 ;

Considérant la parution de l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux conditions d'agrément des services résidentiels, d'accueil de jour et de soutien dans leur milieu de vie, pour personnes en situation de handicap dont le financement et la décision de prise en charge sont assurés par une autorité publique étrangère, publié au Moniteur le 4 juillet 2018 ;

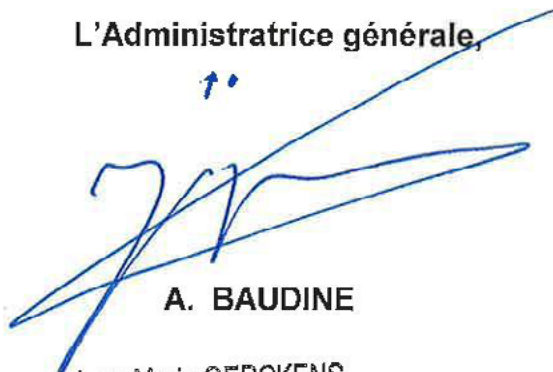
Considérant que les conditions requises par les textes légaux susvisés sont remplies,

DECIDE :

Le service « **SPRL LA PILERIE – MOMIGNIES** », organisé par le secteur privé, sis Rue de la Pilerie, 15 à 6590 MOMIGNIES, dépendant de la SPRL du même nom, est agréé pour héberger en **service résidentiel pour adultes** à durée indéterminée, **25** personnes en situation de handicap non bénéficiaires des prestations de l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles, branche handicap ;

La décision d'autorisation de prise en charge du 2 février 2018 est abrogée au 3 août 2018.

L'Administratrice générale,



A. BAUDINE

Jean-Marie GERCKENS
Inspecteur général

Charleroi, le 19 JUIL. 2019

Votre service doit transmettre les informations nécessaires à son évaluation 6 mois avant la date précitée, soit le 31 décembre 2021.

Le présent document reste valable jusqu'au 30 juin 2023.